

2010/3124 - Attribution d'une subvention d'investissement de 200 000 euros pour la mise en valeur et la mise en sécurité du Grand Temple de l'Eglise Réformée de Lyon, quai Victor Augagneur à Lyon 3e - Approbation de la convention financière et affectation de l'AP 2009-4 "convention patrimoine" (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux) (BMO du 06/12/2010, p. 2430)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une proposition concernant une subvention pour la mise en valeur et la mise en sécurité du Grand Temple de l'Eglise Réformée de Lyon. La Ville participe aux côtés de la DRAC à la rénovation de ce bâtiment qui est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1996 et en toute logique, prochainement classé. Ce chantier programmé concerne des travaux de restauration et de mise en sécurité. Essentiellement des travaux sur le couvert et les accès dans le lieu.

Cette opération de rénovation possède une triple dimension, je vais être très bref :

- historique : garantir la pérennité d'un bâtiment de grande qualité construit par un architecte lyonnais au 19^e siècle ;
- patrimonial : parce que la restauration doit permettre de le rendre accessible en toute sécurité à tout public intéressé, pratiquant ou non, et sans restriction ;
- culturel : le programme existant de conférences et concerts ouvert au grand public sera développé.

Cette rénovation participe naturellement du travail mené par la Ville pour la préservation des principaux monuments architecturaux de notre cité. Et je rappelle, pour ceux qui ne l'auraient pas lu, qu'il est stipulé dans la délibération que l'aide de la Ville de Lyon concerne des travaux de rénovation et de mise en sécurité et ne concernent en aucun cas ceux destinés aux équipements dédiés à l'exercice du culte.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous savez que notre Groupe est très attaché à la loi de 1905 et à ses différents éléments. Or ici, il s'agit d'un bâtiment qui n'est pas propriété de la Ville, contrairement à d'autres travaux que nous avons fait dans des églises. Ceci nous conduira donc à voter plutôt contre. Mais dans la mesure où effectivement, nous avons eu des garanties sur l'ouverture en dehors des heures de culte et sur l'intérêt patrimonial de ce bâtiment, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, en 1562, il y avait 24 Conseillers municipaux dont 14 (et oui, presque 60 %) étaient protestants. Lyon était alors considérée comme la capitale protestante et les protestants ont joué un rôle important dans la culture de la ville. D'abord et peut-être avant tout, parce que beaucoup étaient imprimeurs et de ce fait, véhiculaient la culture comme

Etienne Dolet dont une rue et une école du 3^e arrondissement portent le nom et qui a vécu au début du 16^e siècle.

Il s'agit donc bien de culture dans la subvention que nous allons voter pour cette façade située quai Augagneur et que l'on doit à Gaspard André que tous les Lyonnais devraient connaître puisqu'il est aussi l'architecte du théâtre des Célestins, ce qui explique qu'il ressemble au théâtre de Genève que l'on doit aussi à Gaspard André qui bien que protestant, a fait aussi l'église Saint-Joseph au milieu du 19^e siècle. Et je pense que vous savez tous que la si belle fontaine des Jacobins (si bien éclairée pendant la Fête des Lumières) est également l'œuvre de Gaspard André.

Le Grand Temple, c'est aussi un grand orgue remarquable que l'on doit au célèbre Merklin et vous comprendrez que ce n'est pas facile pour la petite communauté calviniste du 21^e siècle d'entretenir seule cette œuvre d'art qui est donc, comme nous l'avons vu, à l'inventaire des Monuments historiques, qu'elle ne peut ni transformer, ni vendre.

Le Maire du 3^e se félicite donc de conserver cette façade (c'est bien de la façade dont il s'agit) remarquable du quai Augagneur et les quelques Conseillers municipaux huguenots, quatre siècles plus tard, ils sont très peu nombreux, vous remercient, Monsieur le Maire, pour cette aide importante de la Ville qui s'ajoute, il faut le dire, à celle de l'Etat et à l'effort important des paroissiens du 3^e.

Je terminerai, pour ceux qui confondent encore laïcité avec anticléricalisme alors que la laïcité, vous le dites souvent Monsieur le Maire, c'est le cœur du vivre ensemble, en vous rappelant un petit événement de l'histoire de cette Ville. Savez-vous que Maurice Scève publia en 1562 à Lyon un livre magnifique qui est un chant à l'ingéniosité humaine, aux charpentiers, aux maçons, aux sculpteurs, peintres et architectes. Le titre de ce livre, merveilleuse illustration de la culture lyonnaise et du rôle de l'architecture, porte un nom qui vous rappellera quelque chose : « le microcosme ». Je suis sûr que lorsque M. Barre, lorsqu'il employait si souvent ce nom, savait d'où il venait, lui savait que le microcosme lyonnais était un mot rendant hommage à l'ingéniosité des Lyonnais.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe GAEC et Mme d'Anglejan se sont abstenus.)

(Adopté.)